

Office Comorien des Produits Pharmaceutiques « OCOPHARMA »

BP : 135, Moroni\_Comores,

Tél : +269 773 12 64 ; Fax : +269 773 17 24 ;

mail : ocopharma.siege@gmail.com



MARCHE N° : 010/OCOPHARMA/2023

**Marché de fournitures :  
Fourniture de médicaments et consommables médicaux**

CONTRACTANT :

**IMRES BV**

TYPE DE CONTRAT :

**Fournitures de consommables médicaux**

DELAI D'EXECUTION :

**12 mois**

MONTANT :

**111 720.00 euro**

FINANCEMENT :

**Fonds propre OOPHARMA**

DATE D'APPROBATION :

le **24/07/2023**

DATE DE NOTIFICATION :

le 06 Juin 2023

## Table des matières

- I. Lettre de Marché
- II. Cahier des clauses administratives générales
- III. Annexes (Listes de fournitures attribuées)

## I. Lettre de Marché

Moroni le 06 Juin 2023

Attributaire : IMRES BV  
Larserpoortweg 26  
8218 NK Lelystad  
Pays-Bas

Réf : 23-238/OCOPHARMA

Objet : Notification d'attribution concernant  
le marché 010/OCOPHARMA/2023

### Lettre de marché

Madame, Monsieur,

Suite à votre soumission relative à la fourniture de médicaments génériques et dispositifs médicaux essentiels, nous avons l'honneur de vous faire savoir que votre offre a été retenue pour les articles suivants (tableaux en annexe) à l'issue de la réunion de la Commission Technique de l'OCOPHARMA du 20 Mai 2023. Le montant du marché vous étant attribué est de : **cent onze mille sept cent vingt euro (111 720.00 euro)**.

Veillez également trouver le planning de livraison tel que nous le voulons : six mois maximum par voie maritime sauf mention spéciale préalablement précisée dans le bordereau de prix. Les dates de livraison de ce planning sont les dates de livraison à l'OCOPHARMA. Tout retard de livraison devant entraîner des pénalités de retard sera décompté à partir de cette date.

Une commande vous sera envoyée dès réception à l'OCOPHARMA des documents indispensables cités ci-dessous.

Suivant les dispositions de l'article 13 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, nous vous demandons de bien vouloir notifier à l'OCOPHARMA votre acceptation du marché dans les conditions de son attribution, conformément à l'acte d'engagement que vous avez accepté et signé.

En cas d'acceptation du marché, nous vous demandons de bien vouloir nous renvoyer deux (2) exemplaires originaux de cette présente lettre de marché cachetés et signés par vous tel que le prévoit l'article 13.2 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres avec le tableau d'attribution paraphé.

En cas d'acceptation du marché, conformément à l'article 13.3 du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres, le paiement de la taxe d'enregistrement auprès de l'autorité de régulation nationale (0.5% du marché global) sera effectué dans les plus brefs délais.

Nous vous demandons également de joindre à cet envoi :

Une facture pro forma CIF, jusqu'au Port de MORONI pour les produits à acheminer par MER de la totalité du marché (Incoterm d'application).

Dès réception de votre acceptation et des différents documents listés ci-dessus, l'OCOPHARMA vous fera parvenir le bon de commande tel que prévu par l'article 5.1.1 du Cahier des Clauses Administratives.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, notre considération distinguée.

LA PRESENTE LETTRE DE NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHE 010/OCOPHARMA/2023 EST ARRETEE A LA SOMME DE : **cent onze mille sept cent vingt euro (111 720.00 euro)**.

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION A: **IMRES BV**

**Pour l'Acheteur**

Date: le 06 Juin 2023

Dr NAKIB BENNADEMBARAKA

OFFICE COMMERCIAUX  
OCOPHARMA  
LE DIRECTEUR GENERAL  
PHARMACEUTIQUES  
Directeur Général de OCOPHARMA

**Pour le Titulaire**

Date: 24/07/2023

Mr Erwin van BOVEN

Directeur Général

